

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 7 avril 2025 à 8h45 dans la salle Murdock située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

1808, rue Lavoie, Chicoutimi – DM-5744 (id-18074) demande une dérogation mineure visant à autoriser le recul de certaines cases de stationnement dans la rue Lavoie, aucune plantation d'arbres en bordure de la rue, l'absence d'une zone tampon avec la zone résidentielle sur la limite latérale droite, l'absence d'une partie de la bande gazonnée le long de la ligne avant, le long de la ligne arrière et sur l'entièreté de la ligne latérale droite, une allée d'accès maximale de 16,6 mètres au lieu de 13 mètres, une allée d'accès de 51,36 mètres au lieu de 13 mètres et trois (3) enseignes à moins de 2,5 mètres du sol, sur un immeuble situé au 1808, rue Lavoie, Chicoutimi.

Lot 6 615 637 du cadastre du Québec, derrière les bâtiments du 2752 et 2802, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5745 (id-18029) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement de cases de stationnement sur un autre terrain, l'absence d'une partie de la bande gazonnée, le long de la ligne latérale gauche et le long de la ligne arrière et un bâtiment principal avec une marge avant jusqu'à 180 mètres au lieu de maximum 17,25 mètres, sur le lot 6 615 637 du cadastre du Québec, derrière les bâtiments du 2752 et 2802, boulevard Talbot, Chicoutimi.

6308 à 6310, rue Notre-Dame, Laterrière – DM-5748 (id-17868) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un balcon avec une distance minimale de 1,4 mètre de la ligne de terrain latérale gauche au lieu de 1,5 mètre, sur un immeuble situé au 6308 à 6310, rue Notre-Dame, Laterrière.

Lot 5 393 459 du cadastre du Québec, voisin du 680, rue du Chemin-du-Golf, Chicoutimi – DM-5764 (id-18121) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial avec un garage attenant ayant un avancement de 2 mètres au lieu de 1,5 mètre maximum, sur le lot 5 393 459 du cadastre du Québec, voisin du 680, Chemin-du-Golf, Chicoutimi.

Lot 6 644 310 du cadastre du Québec, voisin du 1323 à 1329, boulevard Renaud, Chicoutimi – DM-5766 (id-18127) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial en arrière-lot avec une marge latérale droite minimale de 7 mètres au lieu de 8 mètres, sur le lot 6 644 310 du cadastre du Québec, voisin du 1323 à 1329, boulevard Renaud, Chicoutimi.

Lots 4 993 028 et 5 601 183 du cadastre du Québec, en face du 1578, boulevard Renaud, Chicoutimi – DM-5767 (id-18128) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment bifamilial (H02) en arrière-lot avec une marge latérale droite minimale de 4,5 mètres au lieu de 8 mètres et une marge latérale gauche minimale de 3,7 mètres au lieu de 8 mètres, sur les lots 4 993 028 et 5 601 183 du cadastre du Québec, en face du 1578, boulevard Renaud, Chicoutimi.

Lot 2 690 999 du cadastre du Québec, voisin du 25 à 27, boulevard de l'Université Est,

Chicoutimi – DM-5769 (id-18135) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de 15 logements avec une marge latérale gauche minimale de 1,5 mètre au lieu de 3,5 mètres, une marge latérale droite de 2,15 mètres au lieu de 3,5 mètres, deux (2) cases de stationnement au lieu de minimum 15 cases, l'absence de bandes gazonnées sur une partie le long des lignes latérales et arrière, une allée d'accès de 3,5 mètres au lieu de 5 mètres et une allée de circulation avec un recul de stationnement de 4,8 mètres au lieu de 6 mètres, sur le lot 2 690 999 du cadastre du Québec, voisin du 25 à 27, boulevard de l'Université Est, Chicoutimi.

720, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5770 (id-18126) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial avec 11 étages au lieu de trois (3) étages, une hauteur de 33 mètres au lieu de 12,5 mètres, une marge avant minimale de 8,5 mètres au lieu de 15 mètres, une marge arrière minimale de 8,4 mètres au lieu de 15 mètres et l'absence de zone tampon avec les usages résidentiels, sur un immeuble situé au 720, boulevard Talbot, Chicoutimi.

4983, chemin Saint-Pierre, Laterrière – DM-5771 (id-18133) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale minimale de 2,2 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 4983, chemin Saint-Pierre, Laterrière.

499, rue du Nouy, Chicoutimi – DM-5773 (id-18125) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'ajout d'un (1) logement dans un immeuble multifamilial de catégorie B, (H05) passant de cinq (5) à six (6) logements avec quatre (4) cases de stationnement au lieu de six (6) cases, un stationnement avec recul dans la rue et l'absence d'une bordure de béton dans le stationnement, sur un immeuble situé au 499, rue du Nouy, Chicoutimi.

5823, chemin de l'Église, Laterrière – DM-5775 (id-18141) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage avec une hauteur totale de 5,95 mètres au lieu de 5,18 mètres qui excède la hauteur du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 5823, chemin de l'Église, Laterrière.

146 à 148 et 152, rue Bossé, Chicoutimi – DM-5776 (id-18143) demande une dérogation mineure visant à autoriser la fusion de deux (2) lots créant ainsi un projet intégré, avec un bâtiment multifamilial de cinq (5) logements disposant d'une marge latérale droite minimale de 3,1 mètres au lieu de 8 mètres et d'une marge latérale minimale gauche de 5,7 mètres au lieu de 8 mètres. Un bâtiment de trois (3) logements avec une marge latérale droite minimale de 2,7 mètres au lieu de 6 mètres. Des bâtiments ne partageant pas les mêmes composantes architecturales, l'absence de bandes gazonnées le long des lignes latérales de terrain, cinq (5) cases de stationnement au lieu de huit (8) cases, sur un immeuble situé au 146 à 148 et 152, rue Bossé, Chicoutimi.

641, chemin Sydenham, Chicoutimi – DM-5777 (id-18129) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec un garage attenant en cour avant, qui excède de 12 mètres la façade du bâtiment principal au lieu de maximum 1,5 mètre, une marge avant minimale de 2,8 mètres au lieu de 5,5 mètres et l'implantation de cases de stationnement en façade principale qui occupent une largeur de plus de 3 mètres de la partie de la façade principale du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 641, chemin Sydenham, Chicoutimi.

150 à 152, chemin de la Carrière, Canton-Tremblay – DM-5779 (id-18146) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial avec une marge avant maximale de 66,5 mètres au lieu de 12,5 mètres, sur un immeuble situé au 150 à 152, chemin de la Carrière, Chicoutimi.

Lot 5 211 569 du cadastre du Québec, voisin du 803 à 805, rue de la Caniapiscau, Chicoutimi – DM-5780 (id-18137) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial avec une marge avant maximale de 41,4 mètres au lieu de 17,25 mètres, une hauteur maximale de 11,22 mètres au lieu de 9,5 mètres, une aire de chargement en cour avant et des enseignes au-dessus des toitures des entrées principales du rez-de-chaussée, sur un immeuble situé sur le lot 5 211 569 du cadastre du Québec, voisin du 803 à 805, rue de la Caniapiscau, Chicoutimi.

755, route de Tadoussac, Canton-Tremblay – DM-5781 (id-17880) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel, avec une marge avant minimale de 6,8 mètres au lieu de 15 mètres, une marge latérale minimale de 5 mètres au lieu de 15 mètres, une marge arrière minimale de 7,2 mètres au lieu de 15 mètres, un enclos à conteneurs à 4,8 mètres du bâtiment principal au lieu de 6 mètres, une zone tampon d'une largeur de 4,5 mètres au lieu de 15 mètres et une aire de chargement et de déchargement en cour avant, sur un immeuble au 755, route de Tadoussac, Canton-Tremblay.

518, rue des Crécerelles, Chicoutimi – DM-5782 (id-18149) demande une dérogation mineure visant à autoriser une aire de stationnement hors rue située sur un autre terrain que le bâtiment résidentiel de 12 logements, situé au 518, rue des Crécerelles, Chicoutimi.

514, rue des Crécerelles, Chicoutimi – DM-5783 (id-18147) demande une dérogation mineure visant à autoriser une aire de stationnement hors rue située sur un autre terrain que le bâtiment résidentiel de 12 logements, situé au 514, rue des Crécerelles, Chicoutimi.

1700, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5786 (id-18159) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale du lot 4 114 083 du cadastre du Québec afin créer le nouveau lot 6 671 061 du cadastre du Québec pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial et de service avec une marge vers l'avant de 12,97 mètres au lieu de 15 mètres, 176 cases de stationnement au lieu de 230 cases, la réduction de la zone tampon sur une partie de la limite commune avec la zone résidentielle 35410, l'absence d'une bande gazonnée le long des limites latérales de terrain, sur un immeuble situé au 1700, boulevard Talbot, Chicoutimi.

1700, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5787 (id-18164) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale du lot 4 114 083 du cadastre du Québec afin de créer le nouveau lot 6 671 062 du cadastre du Québec et ainsi régulariser un bâtiment existant avec une marge arrière minimale de 5,09 mètres au lieu de 8 mètres, 44 cases de stationnement au lieu de 137 cases, l'absence d'une bande gazonnée le long de la limite latérale gauche et arrière de terrain et sur une partie de la limite latérale droite, sur un immeuble situé au 1700, boulevard Talbot, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 20 mars 2025

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON